

## Le devenir des eaux usées

Toutes les eaux usées de Gargenville sont traitées à la station d'épuration de Gargenville, gérée par la Lyonnaise des eaux.



Notre station d'épuration, mise en service en 1972, est aujourd'hui très limitée en capacité et efficacité. Sa mise en conformité avait été décidée en 1991 par le SIAGI, des études avaient été menées de 1996 à 1998. Elles ont été reprises et accélérées depuis 2005 avec l'assistance de la DDEA, et avec le bureau d'études SETEGUE pour les études complémentaires des réseaux et le schéma d'assainissement des deux communes.

En avril 2006, un appel à la concurrence pour un marché de conception/réalisation et exploitation de la station, a été lancé et ce marché a été attribué au groupement France assainissement en avril 2007.

Les travaux, démarrés en 2008, doivent durer deux ans.

Le 7 juin 2007, la demande d'autorisation de reconstruction de la station a été déposée en Préfecture, au titre de la loi sur l'eau.

### Une filière de traitement complète

- Des ouvrages de prétraitement : dégrillage pour éliminer les produits grossiers, dégraissage, dessablage
- Une file de traitement biologique qui utilise des bactéries pour éliminer les matières organiques, l'azote et le phosphore.
- Un traitement des boues produites, avec déshydratation par centrifugation puis séchage solaire dans une serre.
- Un rejet des eaux propres en Seine.

### Le marché répond à tous les objectifs fixés

#### Objectif démographique

Accueillir les eaux usées pour une population jusqu'à 15 000 habitants.

#### Objectif réglementaire

Traiter les eaux usées en pleine conformité avec la Directive Cadre européenne de la loi sur l'eau de 2007.

#### Objectif environnemental

- Donner priorité à des techniques "naturelles et durables"
  - Traitement biologique des eaux par les bactéries
  - Boues séchées par séchage solaire dans une serre
- Rendre les sous produits revalorisables
  - Boues séchées utilisées comme fertilisant agricole
  - Sables lavés réutilisables
  - Graisses traitées
  - Ultra-filtration de l'eau, utilisable sur le site pour entretien et arrosage

- Lutter contre le bruit des installations
  - Surpresseurs et centrifugeuse protégés dans des locaux insonorisés
- Lutter contre les odeurs
  - Installations de désodorisation de la serre (lits d'écorce de pin avec bactéries)
- Favoriser l'utilisation de matériaux naturels pour la construction
- Réussir sa bonne intégration dans le coteau de Seine et soigner la végétalisation du site
- Permettre l'accueil pédagogique lors de visites du site (salle, panneaux, vidéo, sécurisation du parcours pédagogique)

## Financement de cette opération

- Station d'épuration et poste de relevage des Bouvresses = 4 480 000 € avec :

- 45 % de subvention de l'Agence de l'eau
- 15 % du Conseil régional
- 20 % du Conseil général

- Restructuration des réseaux syndicaux (déversoirs d'orage, nouveaux collecteurs) au titre du SIAGI = 3 500 000 € avec :

- Subvention Agence de l'eau : 800 000 €
- Prêt taux 0% Agence de l'eau : 500 000 €
- Subvention Conseil général : 705 000 €

- Restructuration des réseaux communaux et travaux de déconnexion des sources (eaux claires parasites) :

- Issou = 730 000 € avec :
  - Subvention Agence de l'eau : 133 000 €
  - Prêt taux 0% : 69 000 €
  - Subvention Conseil général : 113 000 €
- Gargenville = 1 950 000 € avec :
  - Subvention Agence de l'eau : 233 000 €
  - Prêt taux 0% : 140 000 €
  - Subvention Conseil général : 389 000 €

